



# **SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS**

## **SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 22 Janvier 2025 10h30**

---

### **Présents :**

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU, M. Jean-Yves LECOQ, M. François EDOM

### **Procurations :**

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET  
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE  
Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER  
M. Olivier SASSO donne pouvoir à M. Gérard GALPIN  
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU  
M. Thierry COZIC donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ  
M. Christophe POT donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN

### **Excusés :**

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, Mme Isabelle LEROY, Mme Carole HEULOT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Nordine ARIK,

Président : Dominique LE MÈNER

Secrétaire de séance : Mme Véronique CANTIN

---

Les points à l'ordre du jour sont examinés.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024**

Nulle observation n'étant enregistrée, le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 05 décembre 2024.

### **2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Véronique CANTIN est nommée secrétaire de séance.

### **3. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FFSA ACADEMY**

La convention pour le soutien du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans (SMC24H) à la FFSA Academy est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Celle-ci faisait état d'une participation à hauteur de 360 k€ pour l'exercice 2024.

La région ayant sollicité la diminution de sa participation à hauteur de 150 k€, il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2025 avec la FFSA Academy pour une participation à hauteur de 300 k€.

Les deux conditions du versement de cette participation restent identiques aux années précédentes à savoir :

- La première, relative aux modalités de son financement, limitant la participation des collectivités à un tiers maximum des recettes, un tiers devant être versé par la Fédération et un tiers par des financements privés,
- La seconde étant de donner priorité aux prises en charge d'élèves ligériens dans les recrutements de la filière d'élèves mécaniciens en demandant une représentation d'un tiers minimum d'élèves mécaniciens ligériens dans chaque promotion.

La répartition entre les collectivités sera la suivante :

- 150 k€ pour la Région Pays de la Loire
- 75 k€ pour le Conseil Départemental de la Sarthe
- 75 k€ pour la Communauté urbaine Le Mans Métropole.

Le chiffre d'affaires 2023 était de 7 M€ avec le Grand Prix Explorer, pour 2024 le chiffre d'affaires prévisionnel est de 5,7 M€. En 2025, l'événement GP Explorer est attendu.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le renouvellement de la convention avec la FFSA Academy.

### **4. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le débat d'orientations budgétaires est présenté par section à l'aide d'un diaporama.

#### **- SECTION D'INVESTISSEMENT :**

##### **➤ Les opérations structurantes**

Les études préalables, pour les travaux structurants votés au budget 2024, ont été réalisées. Il est proposé en 2025 de poursuivre celles-ci pour un montant de 120 k€ et de commencer les travaux pour 270 k€.

Il est proposé d'inscrire les montants suivants pour l'exercice budgétaire 2025.

#### **Programme de bouclage du réseau d'eau potable – montant prévisionnel 27 000 €**

Les études pyrotechniques et géotechniques ont été réalisées.

Un programme de près de 180 ml de travaux de bouclage de réseau d'eau potable a été sollicité pour les secteurs du Houx et du Karting.

Lors des événements du circuit des 24 Heures du Mans, la fourniture en eau est essentielle. Il est apparu une baisse de débit et de pression dans ce secteur. Il faut donc équilibrer le réseau existant et boucler le réseau primaire afin d'obtenir le même débit et la même pression.

Il est proposé d'inscrire pour 2025 en crédits de paiement 7 000 € pour les études et 20 000 € pour les travaux.

Un marché pour retenir un Maître d'œuvre sera lancé en ce début d'année 2025. Les travaux se termineront au printemps 2026.

#### Opérations sanitaires – montant prévisionnel 165 000 €

Lors des manifestations, il est remonté le manque de blocs sanitaires pour le public et pour les pilotes.

L'estimation de cette opération s'élève à 430 k€. Les travaux débuteront en automne 2025 pour une livraison au printemps 2026. Les relevés topographiques et des réseaux existants, les études géotechniques ont été réalisés.

La recherche d'un maître d'œuvre sera lancée en ce début d'année 2025.

Il est proposé d'inscrire pour 2025 en crédits de paiement 15 000 € pour les études et 150 000 € pour les travaux.

#### Aménagement du village – montant prévisionnel 30 000 €

Il s'agit d'aménager les espaces P1d et P1e avec la création d'une voie nouvelle entre ces deux espaces et un raccordement sur l'allée du Bugatti avec création d'un giratoire. Il est prévu un traitement qualitatif à l'instar de celui réalisé pour l'esplanade Jean Rondeau. Il sera installé tout autour de ces espaces une distribution de fluides (eau, électricité, sonorisation).

L'exécution des travaux se fera en deux phases : de juillet 2027 à mars 2028 et d'août à décembre 2028, pour tenir compte du calendrier des épreuves.

La surface à traiter pour l'aménagement du P1e et P1d est d'environ de 16 000 m<sup>2</sup>.

Les relevés topographiques et des réseaux existants, les études pyrotechniques et géotechniques ont été réalisés.

Par ailleurs, un assistant pour le dossier loi sur l'Eau a été retenu.

Le marché pour retenir un programmiste sera lancé en ce début d'année 2025.

Il est proposé d'inscrire 30 000 € en crédits de paiement 2025 pour les études.

#### Viabilisation de la zone de Maison Blanche – montant prévisionnel 126 000 €

Ce programme a été établi en relation avec l'ACO. La viabilisation de ce secteur est d'apporter tous les réseaux (eau potable, eaux usées, électricité, fibres) pour l'installation de réceptifs et de glamping.

Cette opération permettra d'accroître les zones d'accueil du public. L'expérience spectateurs est limitée à cause de ces problématiques d'accueil, de stationnement, d'embouteillage. Du fait du succès actuel des 24 Heures, il est nécessaire de desserrer l'ensemble.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 600 000 €. Le début des travaux est prévu fin 2025 pour une livraison au printemps 2026.

La réalisation des relevés topographiques, et des réseaux existants, les études pyrotechniques et géotechniques ont été réalisés.

Il est proposé d'inscrire pour 2025 en crédits de paiement 26 000 € pour les études et 100 000 € pour les travaux.

Un marché pour retenir un Maître d'œuvre sera lancé en ce début d'année 2025.

#### Nouvelle zone spectateurs Esses de la Forêt – montant prévisionnel 35 000 €

Le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans (SMC24H) avait créé un bassin de rétention. L'ACO souhaite la création d'une nouvelle zone de spectateurs à cet endroit. Le montant prévisionnel de l'opération est de 760 000 €.

Il s'agit de construire sur le bassin. Il faut donc voir techniquement comment conserver ce bassin et permettre l'accessibilité.

Les travaux s'effectueront en deux phases pour un début prévisionnel de travaux en septembre 2026 et une fin en décembre 2027.

Les relevés topographiques, et des réseaux existants, les études pyrotechniques et géotechniques ont été réalisés.

Un assistant pour le dossier loi sur l'Eau a été retenu.

La consultation d'un programmiste puis la recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sera réalisée en ce début d'année 2025.

Il est proposé d'inscrire pour 2025 35 000 € en crédits de paiement pour les études.

#### Bretelle d'aéroport et du parking des Raineries – montant prévisionnel 7 000 €

Compte tenu de la fréquentation lors des 24 heures autos du parking des Raineries, les bretelles d'accès à l'aéroport et du parking des Raineries sur la RD 323 sont trop courtes et nécessitent d'être rallongées pour répondre aux normes actuelles. Il convient de revoir la configuration de ces bretelles.

Il est proposé de commencer les études en 2025. La livraison est prévue courant 2027.

Il est proposé d'inscrire 7 000 € en crédits de paiement 2025 pour la réalisation d'études préalables.

#### ➤ Les opérations récurrentes

Elles sont arrêtées à un montant total de 1,1M€ dont 45 k€ pour les études.

#### Réfection des couches de roulement sur le circuit des 24 Heures – montant prévisionnel 700 000 €

Les couches de roulement seront réalisées au mois de juillet 2025, après le Mans Classic.

Le programme consiste en la réfection de la couche de roulement sur la RD 338 et le RD 140, entre la chicane Daytona (1<sup>ère</sup> chicane) et le virage de Mulsanne.

Il est proposé d'inscrire 15 000 € en crédits de paiement 2025 pour les études et 685 000 € pour les travaux.

Par ailleurs, des études préalables pour la réfection de la couche de roulement du circuit Bugatti seront lancées en 2025 pour un montant prévisionnel de 30 000 €. La réfection de la couche de roulement du circuit Bugatti sera réalisée en 2026.

#### Protections spectateurs et concurrents

La protection de deux postes de commissaires sur le circuit (T3c et T9b) pour un montant prévisionnel de 40 000 € sera effectuée en début 2025 (montant à inscrire en crédits de paiement en 2025). Sur le circuit, 55 postes de commissaires sont comptabilisés.

Sur l'ouvrage au-dessus de la RD 92, la réalisation des glissières en béton adhérent (GBA) a été réalisée en 2024 sur 78 mètres de longueur. Il a été demandé de poursuivre en amont la GBA et la mise en place de grillage FIA sur 78 ml.

Le montant prévisionnel de la mise en œuvre de FIA s'élève à 250 k€, il est proposé d'inscrire pour 2025 ce montant en crédits de paiement.

- **Des travaux divers sont présentés pour un montant provisionnel de 100 k€ (montant à inscrire en crédits de paiement en 2025)**

#### Épaulement de glissières sur la RD 338

Il existe un problème de stabilité des glissières nécessaires à la configuration du circuit sur la ligne droite des Hunaudières en amont du virage de Daytona. Il est nécessaire de réaliser l'épaulement de la glissière par la pose d'un drain au fond de fossé et le comblement par des matériaux d'apport sur 120 ml. La consultation a été lancée, la réalisation est prévue au printemps.

#### Platines et Entrées Riveraines

Des platines sont installées et viennent se fixées mécaniquement dans les supports de glissières. Au fil des années et des passages de roues, elles sont difficilement exploitables de par la saleté présente dans les pas de vis et le cisaillement des boulons.

Ces supports sont difficilement remplaçables en pleine course.

Une campagne de remplacement d'une centaine de platines va être programmée notamment lors du renouvellement de la couche de roulement de la RD 338 cet été.

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont financées par les participations statutaires et l'autofinancement.

L'autofinancement est produit par la perception des loyers de l'ACO. En 2024, la part fixe perçue est de 2,1 M€ et la part variable de 1,3 M€ (résultat 2023 année avec Le Mans Classic).

### **- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### Chapitre 011 - Charges générales

##### **Les honoraires conseils pour l'AMO aéroport :**

L'AMO doit par contrat accompagner le Syndicat pour le protocole de transaction de fin de concession avec la CCI du Mans et de la Sarthe. Elle devra également suivre la DSP dans sa mise en place la première année jusqu'au premier rapport annuel du délégataire.

La passation s'est bien passée même si parfois cela a été un peu compliqué. Les premiers vols ont été accueillis dès début janvier pour l'aviation civile et loisirs. Tous les contrats des salariés de la plateforme ont été signés. Le personnel présent a permis d'assurer cette transition.

Un article paru dans le Maine Libre du Directeur Général EDEIS indique que la plateforme était bien gérée. Il présente les projets à venir : un restaurant dans l'aérogare permettant le décloisonnement entre l'aéroport et le reste de la population. Le nouveau délégataire insiste sur le fait que l'aéroport est au service des manifestations sportives et que sa présence à côté du circuit n'existe nulle part ailleurs. Cet article est distribué aux membres présents.

##### **Les taxes foncières**

Le montant va devoir être revalorisé du fait essentiellement de l'augmentation des bases. Pour 2025, la possibilité d'une revalorisation des bases à hauteur de 1,7% est actuellement évoquée. Il conviendra donc d'augmenter cette ligne à hauteur minimale de 7 k€ par rapport à la taxe due en 2024.

Les taxes foncières sont remboursées par l'ACO et le délégataire de la DSP aéroport.

## Chapitre 012 - Charges de personnel

Une augmentation de 2 % liée au Glissement Vieillesse Technicité est proposée.

Par ailleurs, afin de pallier les absences longues éventuelles du personnel, il vous est proposé d'inscrire une somme pour la rémunération de personnel contractuel remplaçant. Il ne s'agit pas d'une dépense brute pour le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, une partie des salaires des agents absents étant remboursée par l'assurance.

Enfin, une enveloppe de 2 000 € sera créée pour la participation obligatoire employeur aux contrats de prévoyance

## Chapitre 65 - Charges de gestion courante

### **La subvention pour la gestion de l'aéroport**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 le nouveau contrat de DSP est mis en place.

Les deux parties de la subvention de fonctionnement antérieurement versées à la CCI du Mans et la Sarthe, l'ancien délégataire, (subvention de fonctionnement indexée annuellement et subvention dite AFIS également indexée annuellement) n'existent plus. La subvention est désormais unique. Elle a été fixée pour 2025 à 260 k€. Cette subvention va baisser chaque année jusqu'à être nulle en 2033. Ensuite, il n'y aura plus de recettes d'exploitation à verser.

### **La subvention de fonctionnement à la FFSA Academy**

La subvention annuelle à la FFSA Academy s'élèvera à 300 k€ pour 2025. Elle sera répartie de la façon suivante :

- 150 k€ pour la Région Pays de la Loire
- 75 k€ pour le Conseil Départemental de la Sarthe
- 75 k€ pour la Communauté urbaine Le Mans Métropole

### **Les recettes de fonctionnement**

Le financement des dépenses sera assuré par :

- Le résultat cumulé excédentaire,
- Les contributions des collectivités membres du Syndicat Mixte,
- Les redevances ACO dont la part fixe va baisser avec la vente du module sportif et de la tribune à hauteur de 500 k€ sur la part fixe, en contrepartie il y aura une diminution des obligations en matière de travaux.

### **- LE POINT SUR LA DETTE DU SYNDICAT MIXTE**

L'état de la dette est composé de six emprunts et s'élève à environ 8 M€ au 31 décembre 2024. Le budget primitif 2025 devra prévoir une dépense de 930 k€ pour le remboursement de l'annuité du capital et de 340 k€ pour le paiement des intérêts. La capacité de désendettement du Syndicat Mixte en 2023 était de cinq ans. Fin 2024, cette capacité de désendettement devrait se situer aux alentours de quatre ans.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le Débat d'Orientations Budgétaires.

## 5. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2028

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2025 – 2028 est présenté à l'aide d'une diapositive.

Un sous total a été fait pour les travaux à réaliser dans le cadre du BEA. La bretelle aéroport et le parking Raineries pourraient y être ajoutés. Ce sous-total permet de voir si les engagements du SMC24H par rapport au BEA sont remplis et ont été ajoutés les investissements nécessaires pour l'aéroport.

Il est rappelé que le délégataire de la DSP aéroport apporte environ 50 % du montant des investissements.

Les acquisitions foncières relèvent d'opportunité. Il est précisé que les terrains mis à disposition dans le cadre du BEA relèvent du domaine privé et non du domaine public.

Opération PPI	Montant AP	Réalisé au 31/12/2024	PPI 2025-2028				TOTAL
			2025	2026	2027	2028	
Assainissement pluvial	4 580 390,51	4 548 390,51	32 000,00				32 000,00
Travaux récurrents sécuritaires			1 020 000,00	1 260 000,00	540 000,00	540 000,00	3 360 000,00
Opérations sanitaires	400 000,00	4 567,00	180 433,00	215 000,00	0,00	0,00	395 433,00
Réseau eau potable	642 000,00	1 158,00	89 000,00	47 000,00	504 842,00	0,00	640 842,00
Aménagement village	1 883 400,00	14 192,00	27 000,00	80 000,00	880 000,00	882 208,00	1 869 208,00
Viabilisation secteur Maison Blanche	590 000,00	12 633,00	163 367,00	414 000,00	0,00	0,00	577 367,00
Zone spectateur Esses de la Forêt	730 500,00	4 780,00	45 220,00	345 000,00	335 500,00	0,00	725 720,00
Etudes hors opérations	80 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	80 000,00
Travaux divers	400 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	400 000,00
<b>Sous-total travaux ACO</b>	<b>9 306 290,51</b>	<b>4 585 720,51</b>	<b>1 677 020,00</b>	<b>2 481 000,00</b>	<b>2 380 342,00</b>	<b>1 542 208,00</b>	<b>8 080 570,00</b>
Bretelle aéroport + parking Raineries	500 000,00	2 494,00	7 506,00	0,00	490 000,00	0,00	497 506,00
Aéroport Le Mans-Arnage	1 743 000,00		0,00	1 341 000,00	402 000,00		1 743 000,00
Investissements divers hors AP	20 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	20 000,00
Avances	200 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	200 000,00
Acquisitions foncières	4 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	4 000 000,00
<b>TOTAL PPI</b>	<b>15 749 290,51</b>	<b>4 588 214,51</b>	<b>2 734 526,00</b>	<b>4 872 000,00</b>	<b>4 322 342,00</b>	<b>2 592 208,00</b>	<b>14 521 076,00</b>

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Plan Pluriannuel d'Investissement.

## 6. ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SARTHE

Monsieur Didier REVEAU se retire de ce débat.

Pour répondre à ses obligations en termes de médecine préventive, le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans était affilié au service de santé au travail, Santé au travail 72. Ce service a rompu tous les contrats avec les collectivités locales au 31 décembre 2024.

Par délibération en date du 28 novembre 2024, le Centre de Gestion de la Sarthe a décidé de passer un marché d'accès à la médecine professionnelle et préventive en téléconsultation pour les collectivités qui en ferait la demande. Ce service sera mis en place au cours du premier semestre 2025 et sera conclu pour une année.

Cette solution est transitoire et le Centre de Gestion de la Sarthe cherchera à moyen terme, avec ses partenaires inter-fonctions publiques, à créer un service mutualisé sous la responsabilité d'un médecin du travail coordonnateur.

Les collectivités auront à leur charge les coûts d'abonnement et de consultation.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe.

## **7. RAPPORT SOCIAL UNIQUE**

Au 31 décembre 2023, le Syndicat Mixte employait trois agents permanents fonctionnaires, dans le cadre d'emploi des rédacteurs, des techniciens et des attachés territoriaux. Les trois agents sont des femmes, l'une d'elles occupant ses fonctions à temps partiel (80%) sur un poste à temps complet.

Six jours de formation ont été effectués en 2023, chaque agent ayant suivi au moins une journée de formation.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, le Département de la Sarthe mettait à disposition du Syndicat Mixte onze agents pour un total de 2,30 Equivalent Temps Plein (ETP).

Au 31 décembre 2023, les charges de personnel représentaient environ 15,92 % des dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat Mixte. Elles incluaient le remboursement au Département de la mise à disposition de ses personnels.

Le Comité syndical indique avoir pris connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

Fin de la séance à 11h15

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique LE MÈNER', written over a faint, large outline of a person's head and shoulders.

Dominique LE MÈNER